

Réf: Dossier N° 001049

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ABIDJAN TAXI DE REVE » en abrégé « ATR »

Siège social Abidjan, Abobo, Quartier-abobo,lot 3376,ilot 87

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18/02/2021 , et enregistrés au CEPICI le 22/03/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ABIDJAN TAXI DE REVE » en abrégé « ATR »

Objet: TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES PUIS GÉNÉRALEMENT TOUTES OPÉRATIONS COMMERCIALES, FINANCIÈRES, INDUSTRIELLES, MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES POUVANT S'Y RAPPORTER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Abobo, Quartier-abobo,lot 3376,ilot 87

Dirigeant(s) : M N'DRI BOLEY DJAHAN ARSENE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-02302 du 23/06/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°14319/GTCA/RC/2021 du 23/06/2021

